



# FICHES SIGNALÉTIQUES / FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SECURITE

Date d'émission 23-mars-2016

Date de révision 23-mars-2016

Numéro de révision 0

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Identificateur de produit SGH

Nom du produit Metalhead® and Paint Refills for Metalhead®

### Autres moyens d'identification

Code du Produit Metalhead® #10601 Black, #10602 Blue, #10603 Green, #10604 Red, #10605 White, #10606 Yellow, #10607 Orange, #10609 Light Green, #10610 Silver  
Paint Refills for Metalhead® #10601R Black, #10602R Blue, #10603R Green, #10604R Red, #10605R White, #10606R Yellow, #10607 Orange, #10609R Light Green, #10610 Silver

No. ONU UN1210

Synonymes aucune

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Encre d'impression

Utilisations déconseillées Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser sur la peau.

### Renseignements sur le distributeur

#### Adresse Fournisseur

U-Mark, Inc  
102 Iowa Ave.  
Belleville, IL 62220  
TEL: 618-235-7500

### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Téléphone d'urgence 24 heures : Infotrac 1 800 535-5053 (États-Unis et Canada),  
1 352 323-3500 (International)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS


### Classification

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 2

### Éléments du SGH pour les étiquettes, incluant les énoncés préventifs

#### Aperçu des urgences

<b>Mention d'avertissement</b>	<b>Avertissement</b>
<b>Déclarations sur les risques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provoque une sévère irritation des yeux</li> <li>• Peut provoquer somnolence ou des vertiges</li> <li>•</li> <li>• Liquide et vapeurs très inflammables</li> </ul>	
	
<b>Aspect</b> Varie.	<b>État physique</b> Liquide.
	<b>Odeur</b> Alcool.

**Déclarations sur la sécurité****Prévention**

- Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
- Conserver le récipient bien fermé
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- Tenir au frais

**Conseils généraux**

- Aucun

**Yeux**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins

**Peau**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

**Inhalation**

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Feu**

- En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse

**Entreposage**

- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- Garder sous clef

**Élimination**

- Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets

**Danger non classé ailleurs (DNCA)**

Sans objet.

**Autres informations**

Toxique pour les organismes aquatiques.

25 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Secret industriel
Éthanol	64-17-5	25-35	*
Éther monométhyle de propylèneglycol	107-98-2	20-30	*
Alcool isopropylique	67-63-0	3-7	*
Acétate d'éthyle	141-78-6	3-7	*
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	0-5	*
Noir de carbone	1333-86-4	0-5	*
Aluminium	7429-90-5	0-5	*

\*Le pourcentage (concentration) exact de composition est retenu comme un secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des mesures requises pour les premiers secours****Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'exposition ou de malaises.

**Ingestion**

En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. NE PAS faire vomir.

**Protection pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés****Symptômes/effets les plus importants**

Grave irritation ou lésion des yeux. Somnolence. Étourdissements.

**Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire****Avis aux médecins**

Traiter de façon symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié**

Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre chimique d'extinction, Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique**

Inflammable Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et entraîner un retour de flamme.

**Données sur les risques d'explosion**

<b>Sensibilité à un choc mécanique</b>	Aucune.
<b>Sensibilité à une décharge statique</b>	Oui.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** ÉLIMINER toute source d'inflammation (pas de cigarettes, torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement**

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

**Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Une mousse inhibitrice de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Des outils anti-étincelant doivent être utilisés Utiliser un équipement de protection personnelle. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE****Précautions pour une manipulation sécuritaire**

**Manipulation** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

**Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité**

**Entreposage** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais Garder sous clef

**Produits incompatibles** Oxydants forts.

**8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle****Directives au sujet de l'exposition**

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

**Sécurité intégrée appropriée**

**Mesures d'ordre technique** Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération

**Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection chimique.

**Protection de la peau et du corps** Gants de protection.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

**Mesures d'hygiène** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	Liquide.	Aspect	Varie.
Odeur	Alcool.	Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques/ - Méthode</b>	
pH	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	77-120 °C / 171-248 °F	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	12 °C / 54 °F	Pensky-Martens vase clos	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
limite supérieure d'inflammabilité	11.5%		
limite inférieure d'inflammabilité	1.6%		
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité gazeuse	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité	0.9788	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Viscosité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Indice d'inflammabilité</b>	Facilement inflammable.		
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible		

**Autres informations**

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) donnée non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

donnée non disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

### Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### Produits incompatibles

Oxydants forts.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies possibles d'exposition

#### Informations sur le produit

Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies

#### Inhalation

Peut causer de la somnolence et des étourdissements

#### Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Contact avec la peau

Aucun dans des conditions normales.

#### Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

### Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
Éther monométhylrique de propylèneglycol	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 7559 ppm ( Rat ) 6 h
Noir de carbone	> 15400 mg/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	-
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Acétate d'éthyle	= 5620 mg/kg ( Rat )	> 18000 mg/kg ( Rabbit ) > 20 mL/kg ( Rabbit )	-
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg ( Rat )	12800 mg/kg ( Rat ) 12870 mg/kg ( Rabbit )	72.6 mg/L ( Rat ) 4 h

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

#### Symptômes

Irritation Peut causer de la somnolence et des étourdissements

**Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées**

<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible.
<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Il a été démontré, lors des études à long terme, que l'éthanol est cancérigène seulement lorsqu'il est consommé en tant que boisson alcoolisée. Ce produit contient du dioxyde de titane qui est classé comme un carcinogène possible lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Ceci n'est pas pertinent pour ce produit, car celui-ci est liquide. Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de noir de carbone.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Éthanol	A3	Group 1	Known	X
Alcool isopropylique		Group 3		X
Titane(dioxyde de)		Group 2B	-	-
Noir de carbone	A3	Group 2B		X

**ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 – Canérogène chez l'animal

**CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

**OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))**

X - Présent

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique)</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements
<b>Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Risque d'aspiration</b>	Pas d'information disponible.

**Mesures numériques de toxicité - Produit****Toxicité aiguë** 25 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue*Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH :***DL50 orale** 6766 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë**DL50 épidermique** 17386 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë**Inhalation****poussières/brouillard** 107.4 mg/L; Estimation de la toxicité aiguë**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Éthanol 64-17-5		LC50 96 h: 12.0 - 16.0 mL/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: 13400 - 15100 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 48 h: 9268 - 14221 mg/L (Daphnia magna) EC50 24 h: = 10800 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 2 mg/L Static (Daphnia magna)
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2		LC50 96 h: 4600 - 10000 mg/L static (Leuciscus idus) LC50 96 h: = 20.8 g/L static (Pimephales promelas)		EC50 48 h: = 23300 mg/L (Daphnia magna)

Noir de carbone 1333-86-4	-	-	-	EC50 24 h: > 5600 mg/L (Daphnia magna)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50 48 h: = 3300 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 220 - 250 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 352 - 500 mg/L semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 484 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h	EC50 48 h: = 560 mg/L Static (Daphnia magna)
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation** Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Éthanol	-0.32
Éther monométhyle de propylèneglycol	-0.437
Alcool isopropylique	0.05
Acétate d'éthyle	0.6

**Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Ce matériau, sous la forme proposée, est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261)

**Emballages contaminés** Les contenants vides posent un risque possible de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants. Ne pas réutiliser des récipients vides.

**US EPA Numéro de déchet** D001

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

**No. ONU** UN1210  
**Nom d'expédition** Printing ink mixture  
**Classement des dangers** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Description** UN1210, Printing ink mixture, 3, III, Limited Quantity  
**Numéro du guide des interventions d'urgence** 129

**TDG**

**No. ONU** UN1210  
**Nom d'expédition** Printing ink mixture  
**Classement des dangers** 3  
**Groupe d'emballage** III  
**Description** UN1210, Printing ink mixture, 3, III, Limited Quantity

**MEX**

**No. ONU** UN1210  
**Nom d'expédition** Printing ink mixture  
**Classement des dangers** 3



<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III, Limited Quantity
<b><u>ICAO</u></b>	
<b>No. ONU</b>	UN1210
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III
<b><u>IATA</u></b>	
<b>No. ONU</b>	UN1210
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)</b>	3L
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III
<b><u>IMDG/IMO</u></b>	
<b>No. ONU</b>	UN1210
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>No EMS</b>	F-E, S-D
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III, (12°C c.c.), Limited Quantity
<b><u>RID</u></b>	
<b>No. ONU</b>	UN1210
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III, Limited Quantity
<b><u>ADR</u></b>	
<b>No. ONU</b>	UN1210
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Code de restriction en tunnels</b>	(D/E)
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III, (D/E), Limited Quantity
<b><u>ADN</u></b>	
<b>Nom d'expédition</b>	Printing ink mixture
<b>Classement des dangers</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Dispositions spéciales</b>	163, 640E
<b>Description</b>	UN1210, Printing ink mixture, 3, III, Limited Quantity
<b>Quantité limitée</b>	5 L
<b>Ventilation</b>	VE01

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS</b>	Est conforme à (aux)

### Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
 LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

### Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Alcool isopropylique	67-63-0	3-7	1.0
Aluminium	7429-90-5	0-5	1.0

### SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucunes substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Acétate d'éthyle	5000 lb		RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

### Réglementations des États

#### Proposition 65 de la Californie

Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée. La classification indiquée ci-dessous ne s'applique qu'au dioxyde de titane respirable et au noir de carbone respirable.

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Éthanol	64-17-5	Developmental
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	Carcinogen

### Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éthanol	X	X	X	X	
Éther monométhylrique de propylèneglycol	X	X	X	X	X
Noir de carbone	X	X	X	X	X
Titane(dioxyde de)	X	X	X		X
Acétate d'éthyle	X	X	X		X
Alcool isopropylique	X	X	X		X
Aluminium	X	X	X		X

### États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

### 16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	3	Instabilité	0	Dangers physico-chimiques -
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	3	Danger physique	0	Précautions individuelles X

Préparé par Bonne gestion des produits  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1 800 572-6501

Date d'émission

23-mars-2016

Date de révision

23-mars-2016

Note sur la révision

Libération initiale.

#### Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Fin de la fiche technique santé-sécurité**